



Saint-Étienne, le 17 novembre 2020

## Attestation d'appel à manifestation pour le 21 novembre

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « *afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>* » ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

La section de Ligue des droits de l'Homme (LDH) de SAINT-ETIENNE, représentée par son président Yohann OUKRID, atteste avoir appelé à **manifeste** le 21 novembre 2020 à 15 heures Place Jean Jaurès à Saint-Étienne. Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Étienne, le 17 novembre 2020.

Yohann OUKRID, président de la section